

Conseil Municipal de la commune de Thoiras
En séance du 28 janvier 2021

Membres du Conseil convoqués : Jean Marie AIGUILLON, Lionel ANDRÉ, Lucette BAUDOIN, Jean Pierre BOIJOUT, Anne-Isabelle BOLLON, Christiane CAUDRON, Karen MALINOWSKI HANIN, Thierry MICHOTTE DE WELLE, Jean François PINTARD, Christel PRADEILLES et Marina VIALA.

Absents : Lucette BAUDOIN, Jean Pierre BOIJOUT, Christiane CAUDRON, Karen HANIN-MALONOWSKY et Marina VIALA

Procurations : Lucette BAUDOIN à Jean Marie AIGUILLON, Jean Pierre BOIJOUT à Christel PRADEILLES, Christiane CAUDRON à Lionel ANDRÉ, Karen HANIN-MALONOWSKY à Jean-Marie AIGUILLON et Marina VIALA à Lionel ANDRÉ

Secrétaire de séance : Anne Isabelle BOLLON

Séance ouverte à : 14 h

ORDRE DU JOUR :

- ▶ (10) Pacte de gouvernance d'Alès Agglomération (mandature 2020/2026)
- ▶ (11) Soutien à l'économie locale : gel de l'augmentation annuelle du loyer de Terroir Cévennes pour 2021
- ▶ (12) Validation du projet d'enfouissement des réseaux par le SMEG aux Rabugacières
- ▶ Questions diverses.

Lecture et approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 06 janvier 2021.

10/2021 : Pacte de gouvernance d'Alès Agglomération (mandature 2020/2026)

Vu la délibération C2020-09-07 du Conseil de Communauté en date du 16 décembre 2020 relative à l'adoption et à la transmission du projet de Pacte de Gouvernance aux 72 communes membres de la Communauté Alès Agglomération,

Considérant que le Pacte de Gouvernance définira notamment :

- les conditions et les modalités de fonctionnement du Comité des Maires (conférence territoriale des Maires mentionnée à l'article L5211-11-3 du CGCT),
- les conditions et les modalités de fonctionnement du Bureau préparatoire,
- les conditions et les modalités de fonctionnement du Club des DGS et des Secrétaires de mairie,
- les conditions et les modalités de fonctionnement des commissions permanentes et spéciales, y compris celles associant les Maires des communes membres,
- les mesures prises pour assurer la mutualisation et l'information des Conseillers Municipaux.

Lecture faite du projet de Pacte de Gouvernance proposé par Alès Agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **n'émet aucune objection** au Pacte de Gouvernance tel que rédigé en projet, pour la mandature 2020/2026.

11/2021 : Soutien à l'économie locale : gel de l'augmentation annuelle du loyer de Terroir Cévennes pour 2021

Interpellés par la situation économique difficile des commerçants locaux due à la situation sanitaire compliquée depuis presque un an, les membres du Conseil Municipal ont mené une réflexion sur le montant des loyers pratiqués par la commune en 2021.

M. le Maire rappelle que les conditions de l'augmentation des loyers sont basées sur les termes des contrats de bail signés avec chaque locataire.

De ce fait, si une augmentation annuelle y est prévue, elle doit être appliquée.

Toute fois, si le Conseil Municipal décide de geler l'augmentation des loyers une année, il peut en délibérer.

Considérant la situation économique difficile des commerçants locaux due à une situation sanitaire exceptionnelle depuis presque un an,

Considérant l'augmentation continue du coût de la vie,

Considérant la nécessité de permettre aux petits commerces de pouvoir rester sur la commune de Thoiras,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **décide** le gel de l'augmentation annuelle du loyer du local commercial de loué par Terroir Cévennes à La Plaine, pour l'année 2021,
- **charge** M. Le Maire de faire appliquer cette décision.

12/2021 : Validation du projet d'enfouissement des réseaux par le SMEG aux Rabugacières

Les réseaux de télécommunication et d'acheminement de l'électricité doivent être enfouis aux Rabugacières (La Rouquette pour le SMEG).

Le syndicat mixte d'électrification du Gard (SMEG) en assurera la maîtrise d'ouvrage.

La participation de la commune pour ce projet est de 4 560,19 €, et sur ce montant, à N+2, l'opérateur Orange versera 2 500 € à la commune, soit un reste à charge de 2 060,19 € pour la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1. Approuve le projet dont le montant s'élève à 3 800,16 € HT soit 4 560,19 € TTC,
 2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes
 3. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'État Financier Estimatif,
 4. Autorise son Maire à viser l'État Financier Estimatif et la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil Télécom.
 5. Versera sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'État Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel.
 6. Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.
 7. Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge tous les frais d'études dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.
 8. Demande au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.
-

QUESTIONS DIVERSES

- La commune travaille, avec Alès Agglomération, la reprise de la compétence « école » pour janvier 2022.
 - Le Conseil se félicite pour l'accessibilité plus facile de l'entrée du cimetière du Temple.
 - Un courrier sera fait et amené en gendarmerie, par Jean François Pintard, à propos du chemin derrière chez lui : Les quads arrachent les fils de clôture contre les sangliers.
-

La séance est levée à : 14h50

Le Maire, Lionel ANDRÉ